

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1953

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - Lot n° 6 : techniques sans tranchée - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de travaux**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1953**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - Lot n° 6 : techniques sans tranchée - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Présentation de la consultation**1° - Objet de la consultation**

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution du marché (lot n° 6) portant sur les travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable. Ce marché concerne des travaux de gestion patrimoniale ainsi que le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eau potable de la Métropole de Lyon.

Le montant minimum des travaux s'élèverait à 300 000 € sur une durée de 2 ans fermes. Ce lot ne comporte pas de montant maximum.

2° - Allotissement du marché

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 5 lots géographiques et d'un lot technique défini ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises :

- lot n° 6 : techniques sans tranchée.

Compte tenu de leurs montants prévisionnels respectifs, les lots géographiques n° 1, 2, 3, 4 et 5 sont soumis pour lancement de la procédure et autorisation de signature à la Commission permanente du 15 mai 2017.

II - La procédure de passation du marché**1° - Procédure d'attribution et forme du marché**

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le lot n° 6 ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, au sens des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 sus-indiqué, conclus pour une durée ferme de 2 ans.

2° - L'engagement de commande

Le lot comporterait un engagement de commande suivant :

N° du lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande sur la durée ferme du marché (en € HT)	Engagement maximum de commande sur la durée ferme du marché (en € HT)
6	Techniques sans tranchée	300 000	sans montant maximum

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres, en vue de l'attribution du marché du marché de travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable - lot n° 6 : techniques sans tranchée.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents relatifs aux travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres :

- lot n° 6 : techniques sans tranchée, pour un montant minimum de 300 000 € HT, sans montant maximum, pour une durée ferme de 2 ans.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe des eaux - exercices 2018 et 2019 - compte 2315 sur diverses opérations de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.